

Le 04 Avril 2019

Séance 1, Atelier 2 : Redéfinition et évolution du CRE

Présents -es :

Eric JANSEN

Pierre GREIB

PRISCILIA KORANKYE

Seynabou FALL

Carolin METZ

Aziz MANAR

Excusés : Abdellah OUICHANI, Patricia POILLERAT et Oscar

Objectifs de la séance : travailler sur le fonctionnement : fonctionnements ancien et actuel

Introduction par Pierre GREIB

Retour sur l'historique du CRE depuis 2009, en retraçant les points phares de l'instance

Conseil a toujours eu un élu correspondant ou e charge, élu servant d'interface entre l'instance et la municipalité et au sein de l'administration y a toujours un agent en charge de sa bonne marche tout en servant d'interface avec l'élu (chargé de projet de l'instance)

Constitution des associations membres du CRE appelées associations communautaires qui avaient besoin de l'aval du Préfet pour exister et elles existaient sous le coude de leur consulat

Débat autour des membres du CRE, ceux qui avaient la double nationalité, l'objectif étant de donner la voix à ceux qui ne peuvent pas voter, le débat de la légitimité de ceux qui ont la double nationalité au sein de l'instance

Fonctionnement : 5 groupes projets

Comment avoir assez d'autonomie pour pouvoir convoquer des plénières ? Communiquer sur nos projets avec tous les membres du CRE de tous les collègues réunis

Problème de coordination des divers collègues au sein du CRE, manque d'informations des divers membres, faute d'avoir quelqu'un qui a les contacts de tout le monde (pour cause de l'arrêt de Magali)

Lecture de la charte de fonctionnement actuelle du CRE

Constat : blocage permanent dans les actions pour exiger des réponses politiques. QUID ?

Constat général : l'instance se vide, sans aucune politique de maintien ou de remobilisation

Absence de chef de projet : blocage, pas de relai entre nous et notre élue même si cette dernière souhaite communiquer directement avec nous depuis peu, nous sommes restés longtemps sans passerelle entre la Ville et nous, pas de coordination, pas de communication au sein de l'instance, contacts pas à jour, pas d'informations,

Conséquences : démobilité, découragement, instance vide

Définir le rôle du chef de projet et le faire sur la charte de du CRE

Mise en place de la Loi Asile et Migration + Projet Strasbourg Ville Hospitalière → projets auxquels le CRE doit être partie prenante

Comment fonctionner sans chef de projet ???

Nous avons utilisé comme bases de travail les divers documents de présentation du CRE ainsi que la charte de fonctionnement du CRE, dernière version adoptée en plénière le 21/03/2016

Après lecture et discussion autour de ce précieux document, nous avons fait l'alarmant suivant :

Constat : CRE ne peut pas fonctionner du fait que la Ville n'honore pas ce que quoi elle s'est engagée sur la Charte de Fonctionnement actuelle (version du 21/03/2016)

Proposition + diagnostic : faire un courrier à Chantal CUTAJAR pour avoir des réponses à nos questions

Penser à avoir un porte-parole du CRE pour assurer la coordination entre les membres du CRE et le représenter par rapport à la tutelle

Choisir un porte-parole au sein des référents qui constitueraient de fait un comité de coordination

Envoyer rapidement un courrier à Chantal CUTAJAR et exiger une réponse rapide au sujet des dysfonctionnements du CRE et manquements de la Ville à ses engagements

Pierre nous fait une proposition qu'on valide rapidement soumet aux référents pour co-signature s'ils le souhaitent. Le courrier émane de l'atelier et signé par ses participants qui le souhaitent et les référents du CRE qui le souhaitent également.

RDV pris pour la seconde réunion de l'atelier prévue le 02/05 à 18h et à cette rencontre participera Alphonse GOUETH, ancien membre du CRE et fervent militant du COFRACIR (collectif pour la citoyenneté de résidence).